

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SÉANCE DU 27 MARS 2025

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : BAGARD TRIPONEL Stéphanie, DA SILVA Corinne, PIERREZ Sabine, RAFFA Simone, MM : BRODHAG Sébastien, CARCHANO Sébastien, MOEBEL Raymond, RIEGERT Roland et TERNOIS James

Excusés : Mme HAENEL Isabelle, M. GRANDIDIER Noël et LAURENT Jérôme

Ordre du jour :

- 01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 05 février 2025
- 02/ Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Commune
- 03/ Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget commune
- 04/ Approbation du Budget Primitif 2025 – Budget Commune
- 05/ Vote des taux de la fiscalité locale 2025
- 06/ Vote des subventions communales 2025
- 07/ Protection sociale complémentaire : Accord collectif local prévoyance
- 08/ Subvention au Collège Théodore Monod - Actions pédagogiques 2025
- 09/ Vente de matériel communal
- 10/ Modification du tableau des effectifs
- 11/ Subvention voyage scolaire
- 12/ Subvention à l'association Pétanque Loisirs HB
- 13/ Subvention à l'Association Sport Inclusif
- 14/ Divers
- 15/ Tour de table

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux présents et ouvre la séance.

Monsieur WENTZ est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Construction usine SOPREMA – Avis du Conseil Municipal

Il précise que ce point n'a pas pu être validé lors de la séance du 05 février en raison d'absence de quorum.

01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 05 février 2025

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le compte-rendu du 05 février 2025

02/ Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Commune

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable de la collectivité, en l'occurrence le SGC de Mulhouse, récapitule l'ensemble des opérations auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle. Ce document doit être concordant avec le compte administratif établi par l'ordonnateur, et voté par le Conseil Municipal lors de la même séance.

C'est ainsi que le SGC de Mulhouse a soumis, pour approbation, le compte de gestion de l'exercice 2024.

Ce document fait ressortir

- à la section de Fonctionnement un excédent de 2 925 717,09 €
 - à la section d'Investissement un déficit de 1 493 577,39 €
- soit un excédent global de clôture de 1 432 139,70 € montant égal à celui apparu au compte administratif du même exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de l'exercice 2024 tel qu'il est présenté par le SGC de Mulhouse.

03/ Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2024 qui donne les résultats suivants, semblables à ceux du compte de Gestion présenté par le SGC de Mulhouse.

I - Section de fonctionnement : 942 498,75 €

II - Section d'investissement : - 1 076 557,97 €

Après la reprise des résultats 2023 qui sont les suivants :

I - Section de fonctionnement : 1 983 218,34 €

II - Section d'investissement : - 417 019,42 €

Les résultats deviennent :

I - Section de fonctionnement : 2 925 717,09 €

II - Section d'investissement : - 1 493 577,39 €

soit un résultat global positif de 1 432 139,70 €

Monsieur le Maire présente le diaporama détaillant les principales dépenses et recettes de l'année passée avant de quitter la salle.

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- constate et admet les résultats du compte administratif 2024
- décide de reporter le solde créditeur de la section de fonctionnement de 1 432 139,70 € au c/R002

- décide d'affecter au c/r1068 la totalité du déficit d'investissement soit- 1 493 577,39 €
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes y relatifs

04/ Approbation du Budget Primitif 2025 – Budget Commune

Monsieur le Maire informe que le Budget Primitif pour l'exercice 2025 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 4 036 000 €

Section d'investissement : 3 572 000 €

soit un montant total de 7 608 000 €

Monsieur le Maire présente le diaporama détaillant les principales opérations prévues cette année, à savoir la création d'un local pour le personnel technique et de nombreux travaux de voirie (rues du Boulanger, rue d'Ottmarsheim, rue de l'Artisanat et rue de Petit-Landau).

Il détaille également les principales recettes attendues et l'état de la dette pour 2025.

L'assemblée, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- approuve le Budget Primitif de l'exercice 2025
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

05/ Vote des taux de la fiscalité locale 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Les ressources fiscales indépendantes des taux sont les suivantes :

- Taxe Pylônes : 61 413 €
- Allocations compensatrices : 336 419 €
- DCRTP : 58 249 €
- FNGIR : 148 007 €

- Effet du coefficient correcteur au produit de Taxe Foncière des Propriétés Bâties : - 566 282 €

Soit un total de 37 806 €.

La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2025 s'élève donc à :

- Produits attendus des ressources à taux voté : 846 909 €
- Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés : 37 806 €

Soit un total de 884 715 €

Le produit fiscal de référence attendu des 3 contributions directes (Taxe d'habitation et Taxe Foncière bâti et non bâti) perçues par la Commune s'élève à 884 715 €.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer les taux communaux 2025 comme suit :

. Taxe Foncière (propriétés bâties) :	21,83%
. Taxe Foncière (propriétés non bâties) :	39,76%
. Taxe d'Habitation :	4.94 %

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération

- l'autorise à signer toutes pièces et actes y relatifs

06/ Vote des subventions communales 2025

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions communales aux associations et organismes suivants :

Prévention Routière :	100€
APAEI Cernay :	100€
Delta Revie :	200€
AFAPEI Bartenheim :	200€
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 68 :	220€
Arboriculteurs d'Ottmarsheim	250€
En Avant les Amazones	300€
AFSEP (Sclérose en plaques) :	400€
APAMAD :	430€
Sahel Vert :	500€
Amis des Landes 68 :	500€
APALIB :	802€
Banque Alimentaire du Haut-Rhin :	1 000€
Association Foncière de Hombourg :	1 550€
Amicale du Personnel :	7 800€
MJC :	132 950€

Associations locales ne disposant pas de salle communale durant l'année 2025, sur demande :

Association des Petits Champs	200€ sur demande
AS Golf de Hombourg	300€ sur demande

Le budget primitif comprend par ailleurs une ligne de 22 000€ dont les bénéficiaires ne sont pas définis et qui feront l'objet de délibérations spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les subventions à verser en 2025 exposées comme ci-dessus

07/ Protection sociale complémentaire : Accord collectif local prévoyance

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 05 février 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité territoriale, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1er janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité territoriale conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Après en avoir délibéré,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale

complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;

Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 05 février 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil municipal :

- **Décide** d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.
- **Décide** de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1er janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.
- **Prend acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

08/ Subvention au Collège Théodore Monod - Actions pédagogiques 2025

Le SIGC du Collège a subventionné pendant de nombreuses années des actions pédagogiques et notamment, une participation au coût du transport lors des voyages et sorties des élèves.

Par ce biais, les communes montraient leur attachement au collège pour lequel les maires avec leurs conseils municipaux s'étaient fortement investis depuis la construction.

Suite à la cessation d'activité du SIGC et sur avis des représentants des communes réunis en Comité Directeur, une convention par laquelle les communes s'engagent à continuer de subventionner les actions pédagogiques du Collège a été signée le 03 décembre 2013.

60 collégiens hombourgeois sont inscrits dans l'établissement pour l'année scolaire 2024/2025. Conformément à la convention, il est proposé d'attribuer 54€ par élève.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
- décide d'allouer une subvention annuelle de 3240€ au Collège Théodore Monod au titre de l'année scolaire 2024/2025, en conformité à la convention de soutien aux actions pédagogiques.

Monsieur le Maire profite de ce point pour rendre compte d'une autre demande effectuée par le Collège Théodore Monod relative à un projet de création d'un foyer / salle de détente pour les élèves. L'établissement recherche donc du matériel d'occasion auprès des communes (tables, bancs, etc...). Un recensement est en cours par notre service technique mais Monsieur le Maire propose de soutenir l'action dans tous les cas. Si le recensement s'avère vain, il propose d'acheter du matériel neuf aux collégiens et de prévoir une enveloppe entre 1500€ et 2000€. Le Conseil Municipal approuve.

09/ Vente de matériel communal

La commune vient de faire l'acquisition de 250 nouvelles chaises pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de faire don de 50 anciennes chaises à l'association l'Art et la matière de Mulhouse et de vendre les 198 anciennes chaises restantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- décide de faire don de 50 chaises à l'association l'Art et la matière de Mulhouse
- décide la mise en vente de 33 lots comprenant chacun 6 chaises, vendues "en l'état"
- fixe le tarif à 30€ le lot
- décide de limiter la vente à 2 lots maximum par foyer
- décide la mise en place d'un registre d'inscription pour les acheteurs
- décide de valider les ventes dans l'ordre d'arrivée des demandes
- autorise Monsieur le Maire à établir les titres de vente pour chaque acheteur
- décide d'affecter les revenus de la vente au compte d'imputation 7788 - Produits exceptionnels divers

10/ Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le tableau des effectifs annexé au budget 2025, arrêté par le Conseil Municipal à la date du 27 mars 2025 ;
Vu le budget de la collectivité ;
Vu les Lignes Directrices de Gestion 2023-2029 validée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 13 février 2023 ayant pour date d'effet le 1er avril 2023 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 14/12/2023 modifiant le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Considérant qu'il y a lieu de réviser le tableau susvisé, eu égard aux mouvements de personnels, aux réussites aux concours ou aux promotions et avancements qui interviendront au sein des effectifs municipaux ;

Les modifications suivantes sont proposées avec effet au 1er avril 2025 :

- FILIERE TECHNIQUE :

SUPPRESSION DE 2 POSTES : 1 Technicien Principal 1ère classe
 1 Adjoint technique principale 2ème classe

- FILIERE SOCIALE :

CRÉATION DE 1 POSTE : 1 Agent Social

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve les modifications apportées au tableau des effectifs comme détaillées ci-dessus ;
- fixe la date de modification du tableau au 1er avril 2025 ;
- charge Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

11/ Subvention voyage scolaire

Cette année, l'école de Hombourg organise, du 12 au 16 mai 2025, un voyage scolaire dans le Doubs, pour les 52 élèves de CE2, CM1 et CM2.

La coopérative scolaire finance une partie de ce voyage ainsi que les familles. À ce titre, il est proposé de contribuer au financement de ce projet à hauteur de 12 € par élève et par jour de voyage soit 3120€ pour 52 participants durant 5 jours.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 3120 € à la coopérative scolaire de l'école primaire de Hombourg
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y relatif

12/ Subvention à l'association Pétanque Loisirs HB

Comme chaque année, l'association hombourgeoise "Pétanque et Loisirs HB" a participé à l'organisation de la soirée carnavalesque du 1er mars 2025.

Il est proposé de leur verser la somme de 600€ correspondant aux frais d'animation musicale de la soirée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 600€ à l'association "Pétanque Loisirs HB"

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférant.

13/ Subvention à l'Association Sport Inclusif

L'Association Sport Inclusif (ASI) a pour objectif de favoriser l'accès au sport pour toutes et tous, portée par des valeurs d'égalité, d'inclusion et de cohésion sociale.

Dans le cadre de leurs activités, l'ASI souhaite organiser des tournois à l'échelle nationale, mélangeant handicapés et valides.

Afin de concrétiser ce projet, elle sollicite un soutien financier de notre commune.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de verser une subvention de 100€ à l'Association Sport Inclusif
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement de cette subvention

14/ Construction usine SOPREMA – Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Roland RIEGERT, adjoint au Maire, explique que la commune a été destinataire d'un arrêté préfectoral portant ouverture d'une consultation du public relative à une demande d'autorisation environnementale et une demande de permis de construire déposées par la société HOLDING SOPREMA SA.

Le projet consiste en la création d'une usine de production de panneaux isolants sur le territoire de la commune de Sausheim.

L'inspection des installations classées a considéré le dossier complet et régulier, lui permettant d'entrer dans la phase de consultation prévue aux articles R.181-17 et suivants du code de l'Environnement.

La réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement prescrit une consultation, pour avis, des communes situées dans un rayon de 23 km autour du site.

La commune de Hombourg étant concernée, le Conseil Municipal doit donc émettre un avis.

Après présentation et étude du dossier, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 1 abstention,

- se déclare favorable au projet
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cet avis

14/ Divers

- **Déplacement probable de la prochaine séance du Conseil Municipal** : Monsieur WENTZ informe que la prochaine séance du Conseil Municipal fixée au 20 mai 2025 est susceptible d'être décalée au 27 mai 2025, en raison du délai de réception du permis de construire des locaux du service technique. Les élus seront tenus informés aux alentours du 8 avril.
- **Projet d'implantation d'un Data center Microsoft** : Monsieur le Maire s'avoue très déçu de la réunion publique qui s'est tenue à Petit-Landau le 25 février dernier, qu'il qualifie de « mascarade ». Cependant, il a été agréablement surpris de la qualité des interventions de la population présente. Monsieur WENTZ précise que plusieurs réunions publiques seront encore nécessaires afin d'adapter le PLUi de façon à pouvoir permettre l'implantation de Microsoft. Simone RAFFA s'interroge sur les réponses volontairement incomplètes apportées par les représentants de Microsoft lors de la réunion publique. Monsieur le Maire confirme que trop de mystères tournent autour de cette implantation et que ce manque de visibilité porte forcément préjudice au projet.

15/ Tour de table

- Sabine PIERREZ :
 - **Commission de finances du 17 mars** : s'excuse de n'avoir pu être présente.
 - **Engagements électoraux** : Toutes les cases du programme électoral de 2020 ont été cochées, mise à part celle concernant la centrale hydro-électrique. Mais la Maison forestière est en plus ! Un beau bilan de mandat !
 - **Oschterputz** : seulement 12 hombourgeois ont participé au nettoyage de printemps de notre village cette année. Madame PIERREZ s'avoue particulièrement déçue qu'aucune famille avec enfants ne soit venue montrer l'exemple. Elle propose que cette opération intègre la journée citoyenne. Madame BAGARD n'est pas favorable à l'idée en raison de la durée réduite de la journée citoyenne qui contient déjà beaucoup de chantiers différents à gérer. Monsieur le Maire préférerait que cela reste 2 évènements distincts pour des raisons de lisibilité. Il propose d'agir différemment du côté de la communication et du lien avec les écoles afin d'augmenter l'attractivité de cette opération.
- Sébastien BRODHAG :
 - **Foncier** : RTE doit installer une station électrique supplémentaire pour combler les nouveaux besoins de l'entreprise Alsachimie et du futur Data center de Microsoft. Apparemment, une quinzaine d'hectares seraient nécessaires à son installation, mais ce chiffre reste à confirmer.

La séance est levée à 21h00.